LA
TROUSSE
DE L'ÉLU
EN LOISIR

LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE
Un levier alternatif pour le développement du loisir public!

Formation développée par

URLS Chaudière-Appalaches

Propulsé et offert par le Réseau des URLS

RÉSEAU DES URLS

Supporté par le Ministère de l'éducation du Québec

Québec

Qui suis-je…

Agente de développement à l'Unité régionale de loisir et de sport de Chaudière-Appalaches depuis 2017.

Avant de travailler à l'URLS, j'ai eu l'opportunité de développer mon expertise en tant que professionnel en loisir dans une municipalité rural de 1 500 habitants et par la suite je me suis dirigée vers un poste de coordonnatrice en loisir dans le cadre d'une entente de coopération intermunicipale de 6 municipalités rurales.

Actuellement, j'ai la chance d'accompagner activement les municipalités de la région de la Chaudière-Appalaches dans le développement et la maximisation de leur offre en loisir et en sport.

Vous aider à changer votre monde!

PLAN DE LA FORMATION

- Démystifier les services en loisir municipal
- Les prémisses menant à la coopération municipale
- Les conditions essentielles à la réalisation d'un projet de coopération intermunicipale
- Présentation de quelques initiatives au Québec
- Les ressources humaines et financières disponibles pour vous aider
- Les prochaines formations

PETITE RÉFLEXION

Imaginez votre municipalité sans loisir :

- Imaginez qu'il n'y ait plus de parcs publics, de terrains de soccer, de postes cyclables, de sentiers de marche et de gymnase.
- Imaginez que les 300 000 enfants qui fréquentent les camps de jour et de vacances se voient privés de ce programme de loisir.
- Imaginez qu'il n'y ait plus de ligues de hockey, de clubs d'aînés, de loisirs culturels, …
- Imaginez les adolescents, décrocheurs ou non, n'aient plus de maisons de jeunes pour s'accrocher à des projets qu'ils mènent eux-mêmes.[2]

« Le conseil peut décider des orientations pour divers aspects de la qualité de vie de la communauté, dont le développement économique, l'urbanisme, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, le développement communautaire, les loisirs et la culture, etc. »[3]

Selon le code municipal du Québec

COMPÉTENCES MUNICIPALES

- Urbanisme
- Loisir
- Culture
- Activité communautaire
- Parc
- Etc.

LES BÉNÉFICES DU LOISIR POUR LA MUNICIPALITÉ[4]

Un ingrédient de base de la qualité de vie physique, sociale, culturelle et économique des personnes et de la municipalité

5e facteur de localisation industrielle selon Investissement Québec

Facteur d'attraction des familles et de la main-d'œuvre qui se fait rare

Occasion d'intégration sociale et de développement du sentiment d'appartenance
(le loisir un lieu public où on se croise et agit ensemble)

Principal lieu d'exercice des bonnes habitudes de vie

SERVICE MUNICIPAL EN LOISIR

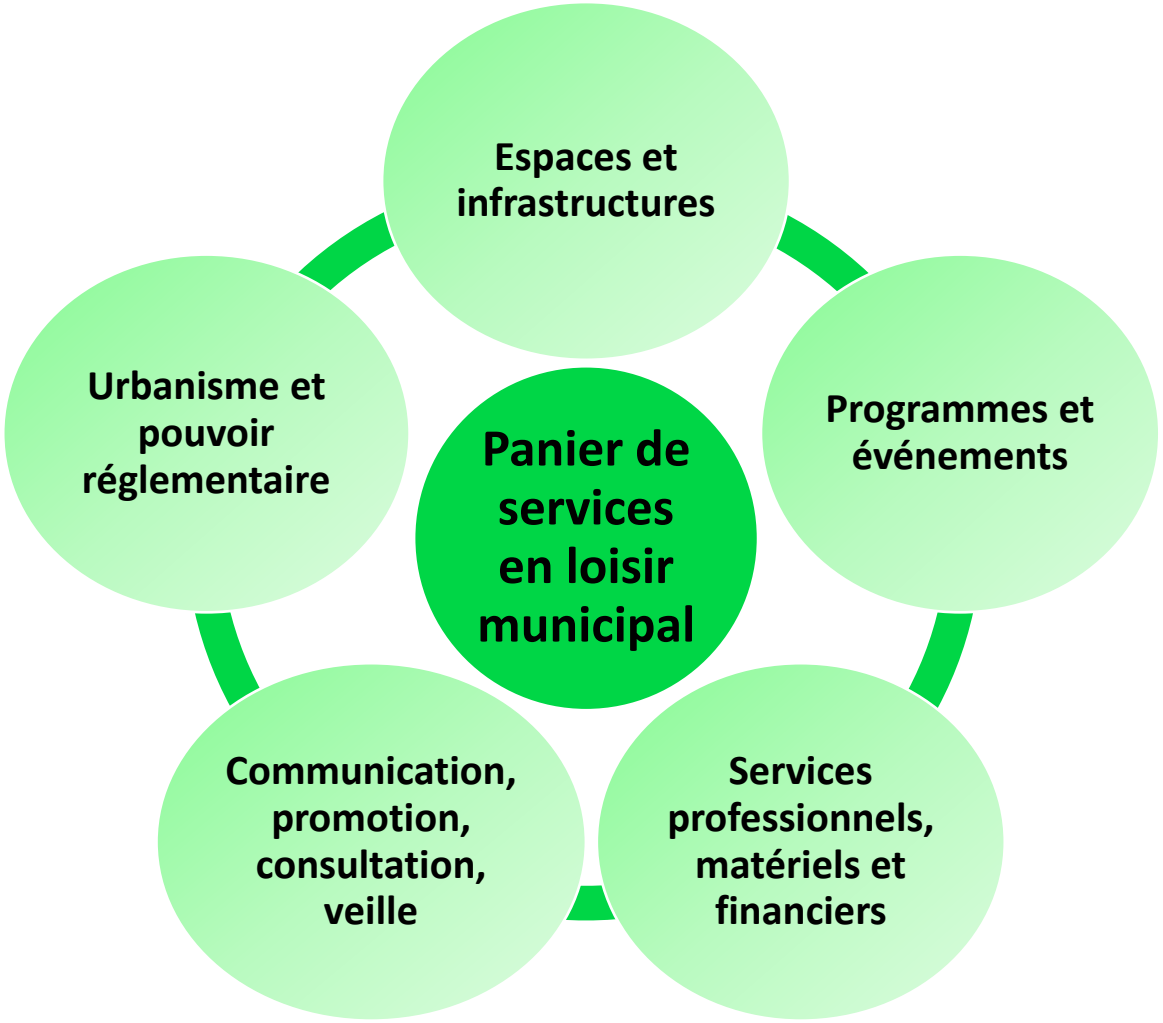

LES PRÉMISSES MENANT À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

LES PRÉMISSES

- Reconnaître un besoin commun.
- Mettre à profit les connaissances et les ressources.
- Mettre à profit les forces de chacun des partenaires.
- Accepter que tous n’offriront pas les mêmes activités ou les mêmes infrastructures, mais que tous offriront des activités et des infrastructures complémentaires.
- Reconnaître que l'offre concertée et diversifiée sera encore plus intéressante pour les citoyens de chaque milieu.

1. Reconnaître un besoin commun.
2. Mettre à profit les connaissances et les ressources.
3. Mettre à profit les forces de chacun des partenaires.
4. Accepter que tous n'offriront pas les mêmes activités ou les mêmes infrastructures, mais que tous offriront des activités et des infrastructures complémentaires.
5. Reconnaître que l'offre concertée et diversifié sera encore plus intéressante pour les citoyens de chaque milieu.

PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Programmation de loisirs intermunicipal

1. 6 municipalités avaient des besoins en communs : cours incomplets, défis de communication, dédoublement des activités, manque d'inscriptions, infrastructures peu utilisées, etc.
2. L'une des municipalités a un professionnel en loisir qui assure le montage de la programmation. Toutes les municipalités ont la chance d'offrir localement des activités et des événements, selon les installations disponibles. Les comités de loisirs sont également impliqués.
3. Infrastructure, identité locale, force culturelle, site de plein air, milieu sportif, etc.
4. Maximisation des infrastructures des municipalités, activités qui se déplacent annuellement.
5. Maximisation de la présence aux activités, bonification de l'offre de services en loisir, services complémentaires (soccer, danse, zumba, badminton, etc.), les citoyens ont toutes les informations dans une seule programmation comparativement à 6 sites internet différents, etc.

LES CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉALISATION D'UN PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

LES CONDITIONS ESSENTIELS

- Un portrait des communautés impliquées et de leurs besoins
- L’inventaire des infrastructures sportives et récréatives
- L’inventaire des activités offertes
- L’inventaire des événements qui sont organisés
- Un aperçu des projets à venir
- Une liste des employés dédiés au loisir
- Une liste des organismes dédiés au loisir

1. Un portrait des communautés impliquées et de leurs besoins
2. L'inventaire des infrastructures sportives et récréatives
3. L'inventaire des activités offertes
4. L'inventaire des événements qui sont organisés
5. Un aperçu des projets à venir
6. Une liste des employés dédiés au loisir
7. Une liste des organismes dédiés au loisir

PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Programmation de loisirs intermunicipale, la suite…

1. Un état de situation a été dressé pour chaque municipalité, ce qui incluait les défis, leurs forces ainsi que leurs besoins.
2. Un inventaire a été réalité afin d'identifier toutes les infrastructures disponibles pour la programmation.
3. Un inventaire a été réalité afin d'identifier toutes les activités offertes dans les programmations. Cette étape a permis de dresser un enjeu quant au nombre élevé de cours qui ne débutent pas, par manque d'inscriptions et de constater l'absence d'une offre culturelle.
4. Un inventaire a été réalité afin d'identifier tous les événements tenus dans les municipalités. Cette étape a permis de dresser un enjeu quant dédoublement des événements tenus au même moment dans l'année. Événements organisés par la municipalité, le comité des loisirs et les OBNL.
5. Réaliser un calendrier en commun, incluant les activités et évènements municipaux ainsi que ceux des OBNL.
6. Dédier une personne responsable par municipalité.
7. Dresser une liste des organismes afin de les solliciter quant au partage des renseignements reliés à leurs activités et événements.

MODÈLES DE COOPÉRATION

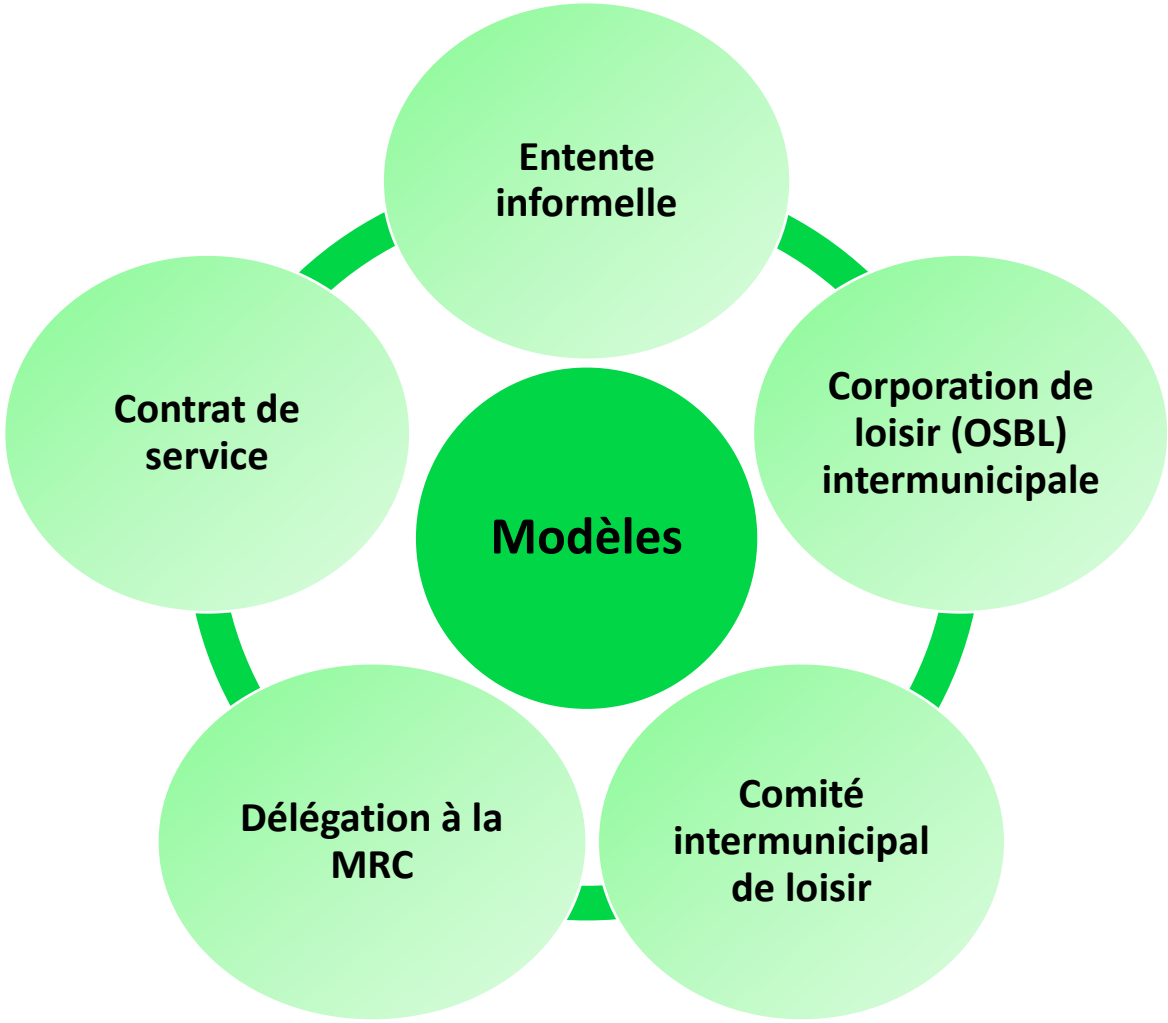

PRÉSENTATION DE QUELQUES INITIATIVES AU QUÉBEC

CAMP DE JOUR UNIFIÉ

Camp de jour unifié dans la MRC de Bellechasse :

- Vidéo Collaborer pour réduire les coûts et maintenir la qualité dans la municipalité
- Enjeu commun : Diminution des services et baisse populationnelle
- 5 municipalités
- Une gestion centralisée (embauche, finance, inscription, etc.)
- 2 principaux pôles d'animation
- De 8 à plus de 100 enfants
- De 0 à plusieurs sorties
- Maximisation des installations présentes sur le territoire
- Complémentarité dans les aménagements
- Fierté de recevoir ses « amis » dans sa municipalité
- Facilité pour le passage de l'école primaire vers l'école secondaire

PROFESSIONNEL EN LOISIR INTERMUNCIPAL

Embauche d’un professionnel en loisir intermunicipal

- Permet la création d’un emploi temps plein
- Amélioration des conditions de travail de la ressource
- Diminution des coûts de gestion
- Amélioration de la qualité de l’offre de services en loisir
- Dynamisation du territoire
- Plus grande attractivité pour les jeunes familles
- Maximisation des installations
- Augmentation du sentiment d'appartenance
- Demande de subventions complémentaires

RÉPARTITION DES COÛTS D'UTILISATION DE L'ARÉNA

Un aréna pour 6 municipalités

- Une entente intermunicipale qui permet l'abolition des frais de non-résident pour ces 6 municipalités.
- Répartition des frais d'utilisation, utilisateur-payeur, la municipalité défraye la différence des coûts.
- Entente pour les utilisateurs de moins de 18 ans.
- Entente pour les sports reliés au hockey mineur, au patinage artistique et à la ringuette.

PROFESSIONNEL EN LOISIR À LA MRC

Embauche d'un professionnel en loisir à la MRC :

- Soutien des professionnels en loisir local (formation, expertise, accompagnement, etc.)
- Soutenir la table de concertation en loisir, au niveau de la MRC
- Gestion des infrastructures régionales
- Réalisation de la programmation de loisir intermunicipale
- Accompagnement et relecture, au besoin, des demandes financières réalisées par les municipalités
- Accompagnement du responsable du camp de jour intermunicipal
- Organisation de la fête intermunicipale pour les bénévoles
- Etc…

LES RESSOURCES DISPONIBLES POUR VOUS AIDER

GUIDES

- La trousse de l'élu en loisir eluloisir.com – RURLS
  - Fiche « Coopération et bénévolat »
- Le guide pour l'élaboration des ententes intermunicipales - MAMH
- Le cadre de déploiement des services en loisir municipal - AQLM

RESSOURCES HUMAINES

RÉSEAU DES URLS

Unités régionales de loisir et de sport du Québec

Unité régionale de loisir et de sport de votre région

Votre direction régionale au MAMH

RESSOURCES FINANCIÈRES

Subvention provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – MAMH

- Fonds régions et ruralité (FRR)
  - Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
    - Axe 1 : L'axe vitalisation vise à soutenir davantage les territoires faisant face à des défis particuliers de vitalisation.
    - Axe 2 : L'axe Coopération intermunicipale permet de soutenir les municipalités locales afin qu'elles puissent offrir à leurs citoyens des services de qualité à moindre coût ou réaliser des diagnostics ou une étude sur l'opportunité ou la faisabilité d'une coopération intermunicipale.
  - Axe 2 : Jusqu'à un total de 250 000$

LES PROCHAINES FORMATIONS

30 mars - 19h à 20h30 | En virtuel

Les sources de financement disponibles pour le développement du loisir public

M'inscrire

12 avril - 19h à 21h00 | En virtuel

Les camps de jour municipaux, un service essentiel pour les familles

M'inscrire

18 mai - 19h à 21h00 | En virtuel

La coopération scolaire-municipale, une nécessitée pour maximiser l'utilisation des infrastructures sportives, récréatives et culturelles

M'inscrire

LA
TROUSSE
DE L'ÉLU
EN LOISIR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Émilie Lacasse

Agente de développement
URLS de la Chaudière-Appalaches

Formation
développée par :

URLS
Chaudière-Appalaches

RÉFÉRENCES

1. RURLS. (2023, 03 01). Coopération. Récupéré sur Elu loisir: https://www.eluloisir.com/coop%C3%A9ration-et-b%C3%A9n%C3%A9volat
2. Lettre au journal *Le Devoir* rédigée l'Association québécoise du loisir municipal, du Conseil québécois du loisir, du Regroupement des unités régionales de loisir et de sport, de Sports-Québec et de l'Observatoire québécois du loisir, 2011
3. Habitation, M. d. (2023, 03 1). Démocratie municipale. Récupéré sur Ministère des Affaires municipales: https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/democratie-municipale/conseil-municipal-et-elus/role-du-conseil-et-des-elus/
4. Thibault, Garneau, Morin. (2018). Soutenir la coopération entre les municipalités, Manuel des professionnels en loisir. Groupe loisir et communication inc.
5. Thibault, Garneau. (2019). Cadre de déploiement des services en loisir municipaux